

## 2.4.1. Caractéristiques de l'environnement paysager immédiat.

### a) Représentations paysagères sur l'aire immédiate

#### Paysage

L'aire d'étude immédiate du projet de Neo Avel se trouve imprégnée par les ambiances vallonnées du Sulon (au nord) et de la rivière de Corlay (au sud). Aux abords des cours d'eau, sur les fonds de vallées, la végétation est généralement dense puis elle est présente de manière plus diffuse (bocage distendu et bois épars) sur des versants doux et généralement cultivés. Le paysage, est caractérisé également par la présence de nombreuses exploitations agricoles, avec des bâtiments d'élevage relativement fréquents et visibles.

Le sud et l'est de la ZIP sud, présentent un maillage bocager relativement dense, assez bien conservé qui permet de filtrer les vues depuis les franges du bourg de Corlay.

Le hameau de la Ville Blanche

#### Axes de communication

La D790 qui relie à l'échelle du territoire Rostrenen à Quintin permet ici des vues relativement ouvertes en direction des deux secteurs de la ZIP. Les axes D4 et D44 situés respectivement aux extrémités nord et sud seront des axes secondaires de découverte du parc éolien, s'ouvrant latéralement vers la ZIP.

Les autres axes de communication sont des voies communales, chemins ruraux ou d'exploitation peu empruntés pour lesquels les enjeux sont faibles.

#### Habitat

Il existe quelques hameaux ou fermes isolés dispersés sur les abords de la zone d'implantation potentielle, notamment :

- Kergoff, au nord-est
- Bois Château, au nord
- Kerscubert, sur la rive Est de l'étang de Pellinec
- Poulorvan, la Ville Blanche et le Brugo, au centre sur l'axe de la D790
- Le Manaty et le Travers, au sud
- Porz Jacques et Bellevue, à l'est

Ces hameaux sont le plus souvent localisés dans les vallées et entourés de haies bocagères. Le relief et la végétation permettent d'y filtrer les vues, de même que les bâtiments agricoles.

Au cœur de l'aire immédiate, le hameau de la Ville Blanche, présente une bonne dizaine d'habitations entourées par les deux secteurs de la ZIP. Les vues depuis ces dernières sont plus ou moins franches, tantôt filtrées par des haies bocagères et jardins, tantôt masquées par des bâtiments d'exploitation. De fait, les sensibilités sont variables d'une maison à l'autre et concernent plus particulièrement les accès au hameau.

#### Patrimoine

Présent dans l'aire immédiate, le manoir de la Ville Blanche, classé monument historique, constitue un enjeu patrimonial. Le manoir bénéficie d'une situation relativement protégée car il s'inscrit en bordure d'un petit talweg, dans un léger repli du relief et entouré de végétation boisée. De plus, vers la ZIP nord, les vues sont fermées par le bâti du hameau, constitué d'habitations et de bâtiments agricoles entourés de bocage qui ferment les vues.

La sensibilité est modérée, principalement en direction de la ZIP sud, avec des vues filtrées.

Aucun itinéraire de tourisme ou loisirs de type sentier de petite randonnée n'est présent sur le secteur de l'aire d'étude immédiate.

### b) Analyse sensible du paysage immédiat

*Le paysage habité : les vues depuis les secteurs d'habitat riverain*

#### A l'est, Kergoff : un hameau dominé par les bâtiments agricoles



#### Prise de vue n°36 : Kergoff, au sud-ouest du hameau, sur route communale, en direction de la ZIP nord



Distance à la ZIP	320 m
Contexte visuel	Plateau ondulé cultivé
Perception potentielle	Vue ouverte
Sensibilité	Forte

#### Prise de vue n°37 : Kergoff, au sud-ouest du hameau, sur route communale, en direction de la ZIP sud

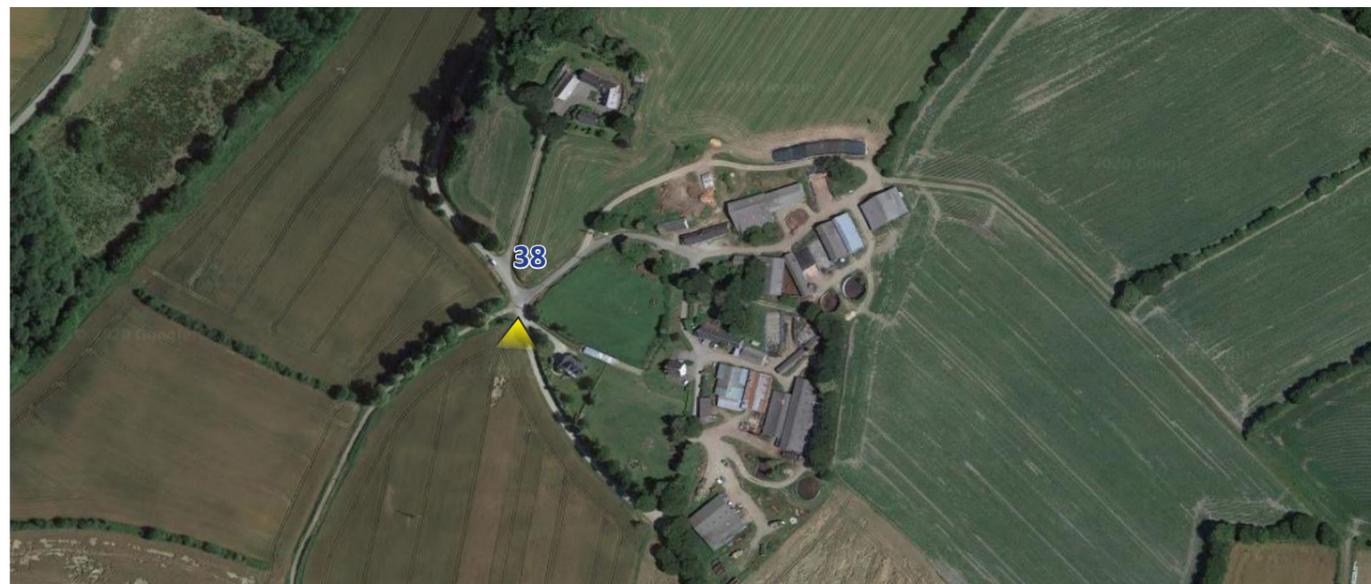


Distance à la ZIP	2 km
Contexte visuel	Plateau ondulé cultivé
Perception potentielle	Vue ouverte, légèrement filtrée
Sensibilité	Forte

Kergoff est situé à l'est de la partie nord de la ZIP. Il est constitué principalement de bâtiments d'exploitation. Les maisons, au cœur du hameau sont entourées par du bocage et par les bâtiments agricoles, filtrant ainsi les perceptions.

La sensibilité visuelle forte concerne principalement la route d'accès au hameau pour laquelle l'enjeu est faible (fréquentation confidentielle par les riverains).

**Bois Château : un hameau dominé par les bâtiments d'exploitation et bordé de haies bocagères**



**Prise de vue n°38 : Bois château, à l'ouest, sur route communale**



Distance à la ZIP	490 m
Contexte visuel	Plateau ondulé cultivé
Perception potentielle	Vue ouverte
Sensibilité	Forte

Le Bois Château est situé au nord-est de la ZIP nord. Les habitations, minoritaires, y sont réparties dans un contexte de nombreux bâtiments agricoles et de haies bocagères préservées sur les lisières du hameau, ce qui permet généralement de limiter la sensibilité visuelle. Néanmoins, compte tenu de la proximité du hameau avec la ZIP, il est probable que les riverains disposeront de vues plus ou moins filtrées.

La sensibilité sera plus forte sur les accès routiers au hameau, comme illustré par la photographie ci-avant.

**Le Brugo : un lieu-dit situé sur la D790 et bordé de haies**



**Prise de vue n°39 : Le Brugo, sur la D790 en direction de la ZIP nord**



Distance à la ZIP	780 m
Contexte visuel	Plateau ondulé cultivé
Perception potentielle	Vue ouverte
Sensibilité	Forte

**Prise de vue n°40 : Le Brugo, sur D790, en direction de la ZIP sud**



Distance à la ZIP	900 m
Contexte visuel	Plateau ondulé cultivé
Perception potentielle	Vue ouverte
Sensibilité	Forte

Le Brugo se compose seulement de quelques habitations situées en bordure immédiate de la D790. Leur position centrale par rapport aux deux ZIP les rend particulièrement exposées aux visibilités potentielles, même si ces vues seront plus ou moins filtrées par la présence de haies résiduelles en bordure des jardins.

Depuis la D790, les vues sur les deux ZIP sont directes bien que dynamiques et latérales. La sensibilité est plus forte au droit de l'axe routier qu'au niveau des habitations qui sont entourées de végétation.

**Pouglaz et Kerbonélen : des maisons entourées de haies bocagères et bâtiments d'élevage**



**Prise de vue n°41 : Pouglaz, en direction de la ZIP nord**



Distance à la ZIP	1,5 km (ZIP nord)
Contexte visuel	Secteur bocager
Perception potentielle	Vue filtrée
Sensibilité	Modérée

**Prise de vue n°42 : Pouglaz, en direction de la ZIP sud**



Distance à la ZIP	595 m
Contexte visuel	Exploitation agricole et boisement
Perception potentielle	Vue filtrée
Sensibilité	Modérée

Pouglaz est un hameau qui comporte des bâtiments d'élevage sur sa frange Est proche de la ZIP. Autour des maisons de Pouglaz et Kerbolélen, un contexte de bocage bien préservé rend les vues généralement fortement filtrées. La vue ne s'ouvrira réellement que sur la petite route d'accès au hameau provenant de la D790.

**Kermenguy : un hameau entouré de boisements et bâti agricole, en bordure de vallon (rivière de Corlay)**



**Prise de vue n°43 : Kermenguy, sur route communale, au nord du hameau en direction des deux ZIP**



Distance à la ZIP	540 m
Contexte visuel	Versant cultivé et boisé
Perception potentielle	Vue partiellement filtrée
Sensibilité	Modérée (route au nord du hameau)

**Prise de vue n°44 : Kermenguy, habitation isolée au nord-ouest, vue ZIP Sud**



Distance à la ZIP	800 m
Contexte visuel	Versant cultivé et bocager
Perception potentielle	Vue partiellement filtrée
Sensibilité	Forte

Kermenguy est un hameau situé au sud du projet, à 540 m de la ZIP sud. Le hameau est entouré de boisements. De plus, sur les pourtours des parcelles bâties, se trouve des haies persistantes et des arbres implantés dans les jardins (ornementaux et fruitiers divers). Ces filtres végétaux limitent donc les potentielles vues vers le projet depuis les habitations. De plus, la frange nord du hameau comporte également un ensemble de bâtiments d'élevage qui contribuent, comme le boisement à fermer les vues vers la ZIP. De fait, malgré une forte proximité avec le projet, les vues sont le plus souvent très filtrées depuis les maisons. La sensibilité depuis l'habitat de ce hameau est donc modérée sauf pour l'habitation localisée au nord-ouest, qui ne profite pas d'un effet de filtrage végétal immédiat.

**Le Travers : un hameau dans un environnement très bocager**



**Prise de vue n°45 : Le Travers, au nord du hameau**



Distance à la ZIP	490 m
Contexte visuel	Végétaux d'ornement et conifères
Perception potentielle	Vue tronquée par la végétation
Sensibilité	Modérée

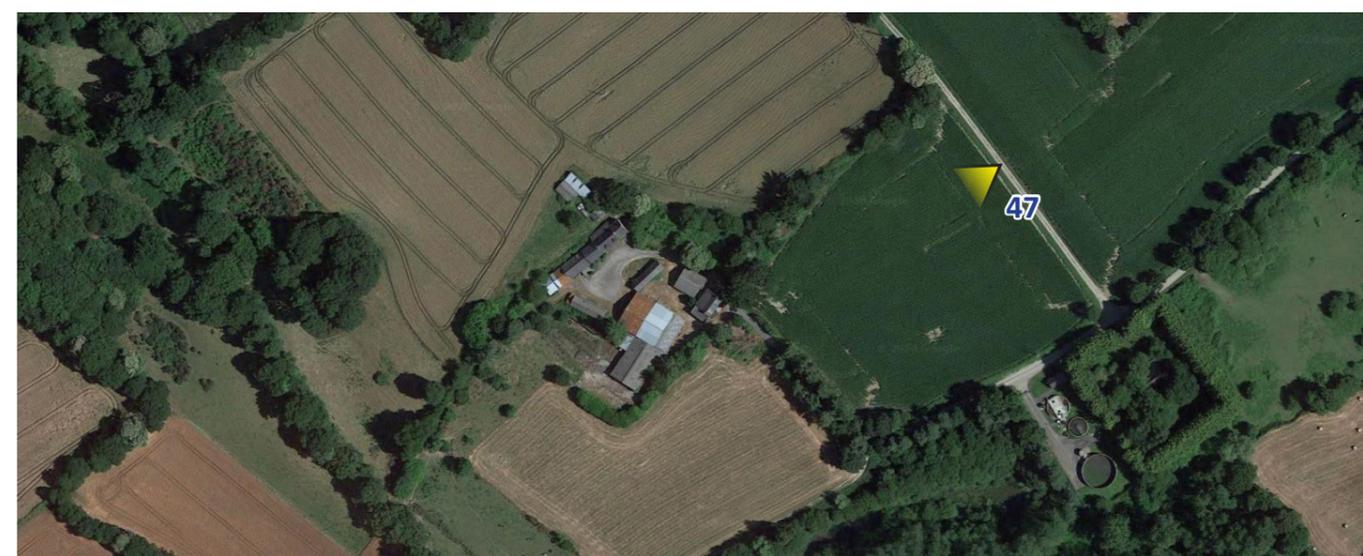
**Prise de vue n°46 : Le Travers, devant les serres agricoles, vue ZIP sud**



Distance à la ZIP	438 m
Contexte visuel	Plateau cultivé
Perception potentielle	Vue semi-filtrée
Sensibilité	Modérée

Le hameau du Travers, situé au sud du projet est entouré d'un bocage particulièrement dense, complété autour des maisons par un cortège de haies persistantes (conifères, lauriers palme...) et d'arbres implantés sur les jardins (ornementaux et fruitiers divers). Malgré une forte proximité avec le projet, les potentielles vues sont filtrées grâce à une végétation abondante. La sensibilité est donc globalement modérée.

**Porz Jacques : une ferme entourée de haies et boisements**

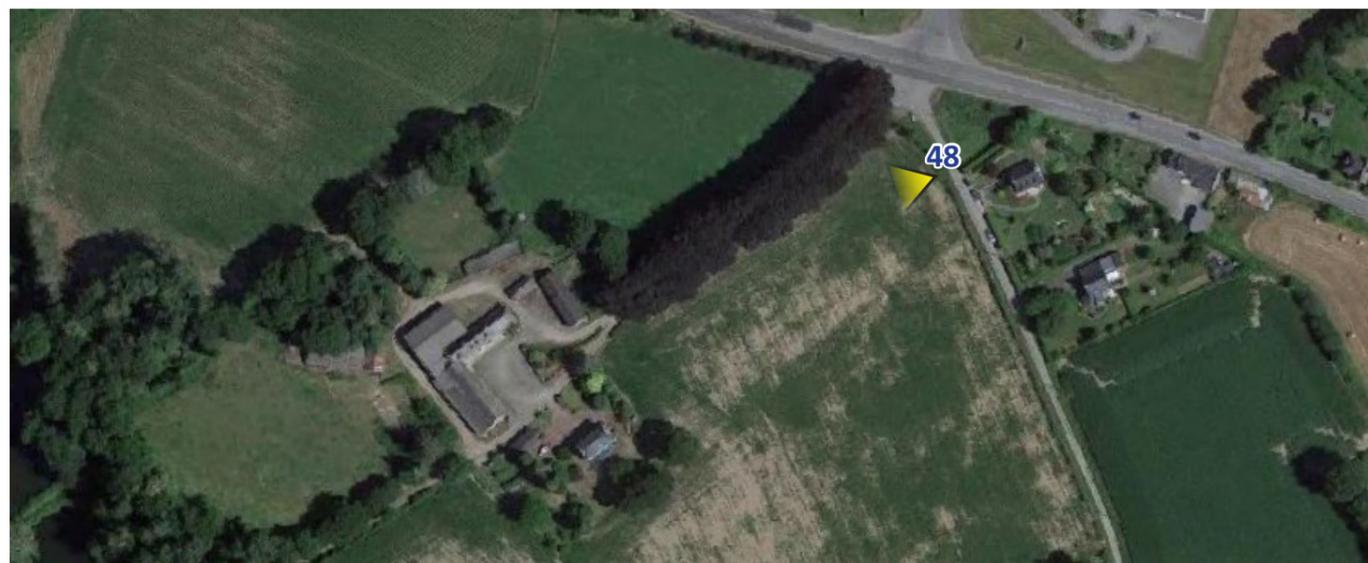


**Prise de vue n°47 : Porz Jacques, vue ZIP sud**



Distance à la ZIP	663 m
Contexte visuel	Boisement
Perception potentielle	Vue filtrée
Sensibilité	Modérée

Porz Jacques, situé à l'est de la zone d'implantation sud, est entouré d'une végétation dense, y compris de conifères. De plus, sa situation légèrement encaissée lui assure une faible visibilité du site. Malgré une proximité immédiate avec la zone d'implantation potentielle, les vues en direction du projet sont filtrées. La sensibilité est modérée.



Prise de vue n°48 : Belle Vue, vers ZIP sud



Distance à la ZIP	700 m
Contexte visuel	Contexte boisé et bocager
Perception potentielle	Vue tronquée par la végétation
Sensibilité	Modérée

Le hameau de Belle Vue, situé à l'est de la zone d'implantation sud, est entouré de haies bocagères et de boisements. Malgré une forte proximité avec le projet, les potentielles vues sur le projet sont filtrées. De plus, les façades principales des maisons ne sont pas directement orientées vers le site du projet, mais en direction du sud-est, ce qui réduit également la sensibilité.



Prise de vue n°49 : La Ville Blanche



Distance à la ZIP	715 m
Contexte visuel	Hameau entouré de haies et bâtiments agricoles
Perception potentielle	Vue filtrée
Sensibilité	Modérée

Le hameau de ville Blanche est situé entre les deux zones d'implantation potentielle, il est constitué de plusieurs exploitations mêlant ainsi habitations et bâtiments agricoles qui participent à la fermeture des vues. L'habitat bénéficie de plus du filtrage des vues par un réseau de haies bocagères encore bien présent sur le hameau et ses franges.



**D44: au sud-est des deux ZIP**

Prise de vue n° 50 : D44, en direction des deux ZIP



Distance à la ZIP	610 m
Contexte visuel	Paysage vallonné et semi-bocager
Perception potentielle	Vue semi-filtrée
Sensibilité	Modérée

La D790 et la D44 seront deux axes privilégiés de découverte du parc éolien.

La D44, avec un trafic moyen journalier de l'ordre de 400 à 1200 véh./jr est un axe départemental relativement peu fréquenté, pour lequel l'enjeu apparaît donc modéré. Des vues sur le projet existeront, mais plus ou moins filtrées par les effets de vallonnement et le bocage ce qui rend la sensibilité modérée.

**D790 : un axe est-ouest, entre les deux ZIP**

Prise de vue n°51 : D790, en direction de la ZIP nord



Distance à la ZIP	770 m
Contexte visuel	Plateau cultivé
Perception potentielle	Vue ouverte
Sensibilité	Forte

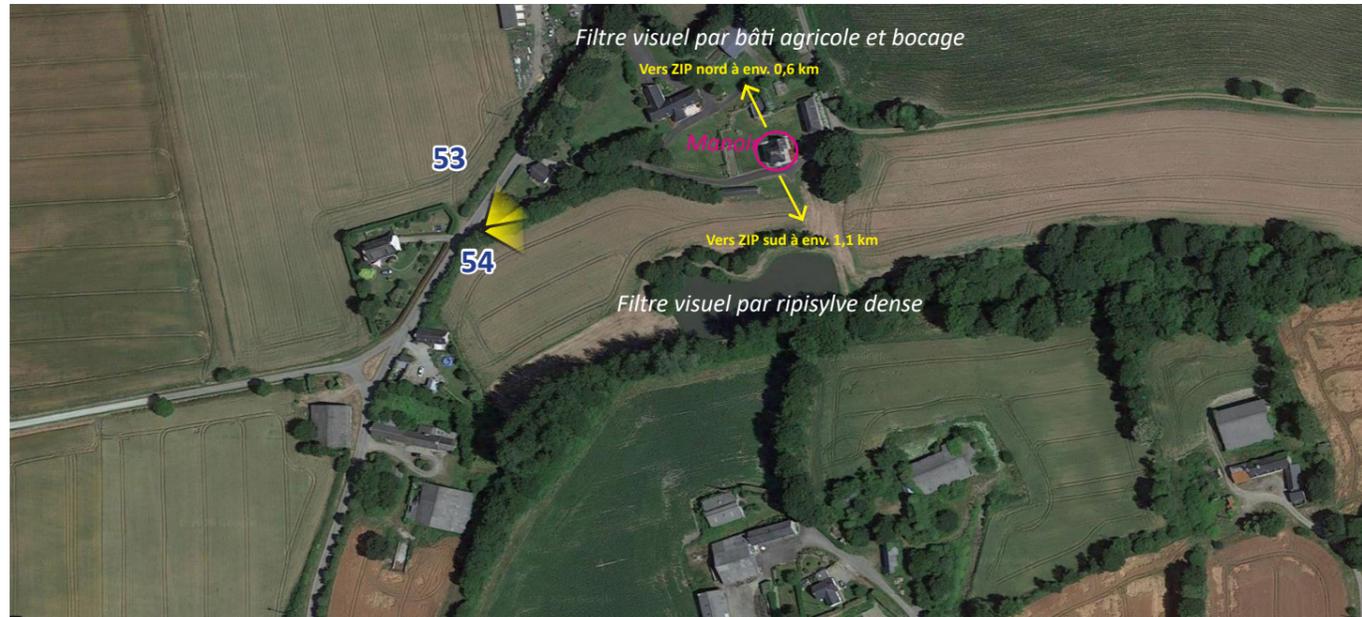
Prise de vue n°52 : D790, en direction de la ZIP sud



Distance à la ZIP	770 m
Contexte visuel	Plateau cultivé
Perception potentielle	Vue ouverte
Sensibilité	Forte

La D790, qui traverse l'aire immédiate d'ouest en est un axe très fréquenté (4600 véh./jr). L'enjeu est donc fort. La sensibilité est forte pour cet axe qui s'établit en sommet de versant entre les deux vallons (Sulon et rivière de Corlay) où s'établissent les ZIP. Les vues latérales seront directes et peu filtrées.

Le Manoir de la Ville Blanche (ISMH partiel ; pavillon sud) : un contexte de talweg boisé



Prise de vue n°53 : Manoir de la Ville Blanche (ISMH partiel)



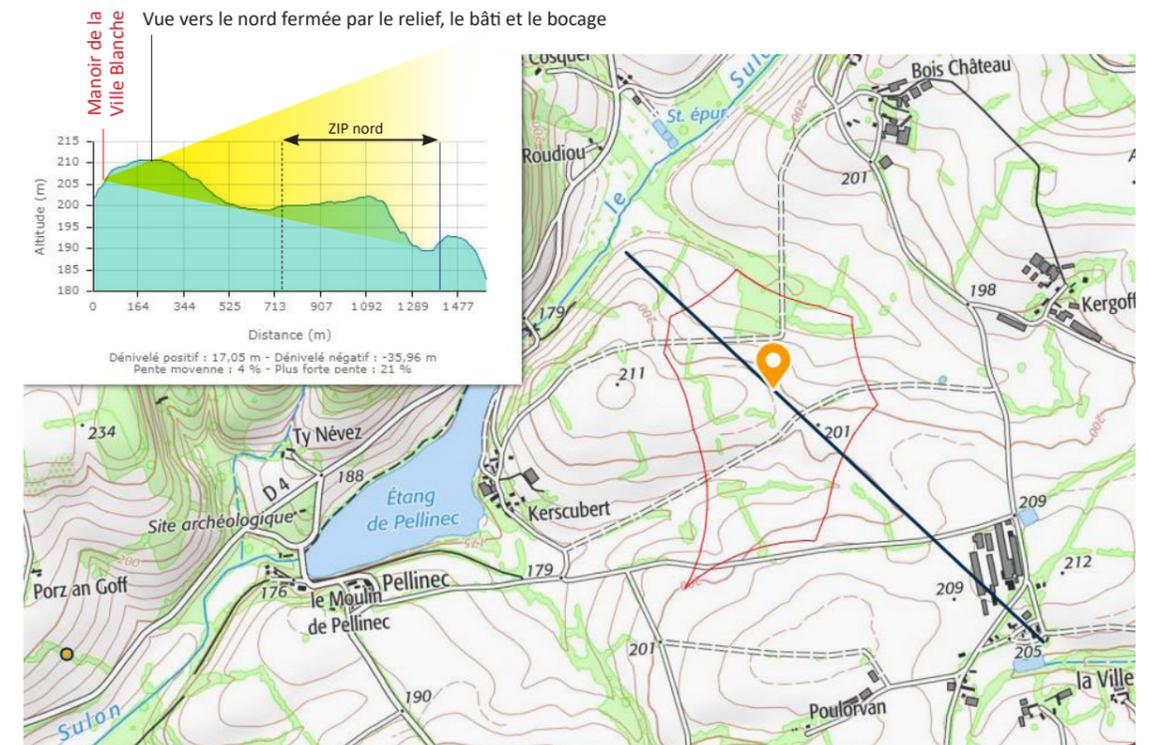
Distance à la ZIP	610 m (cliché non orienté vers la ZIP)
Contexte visuel	Bâti et végétal
Perception potentielle	Vue filtrée
Sensibilité	Risque faible de covisibilité

Prise de vue n°54 : Manoir de la Ville Blanche (ISMH partiel)

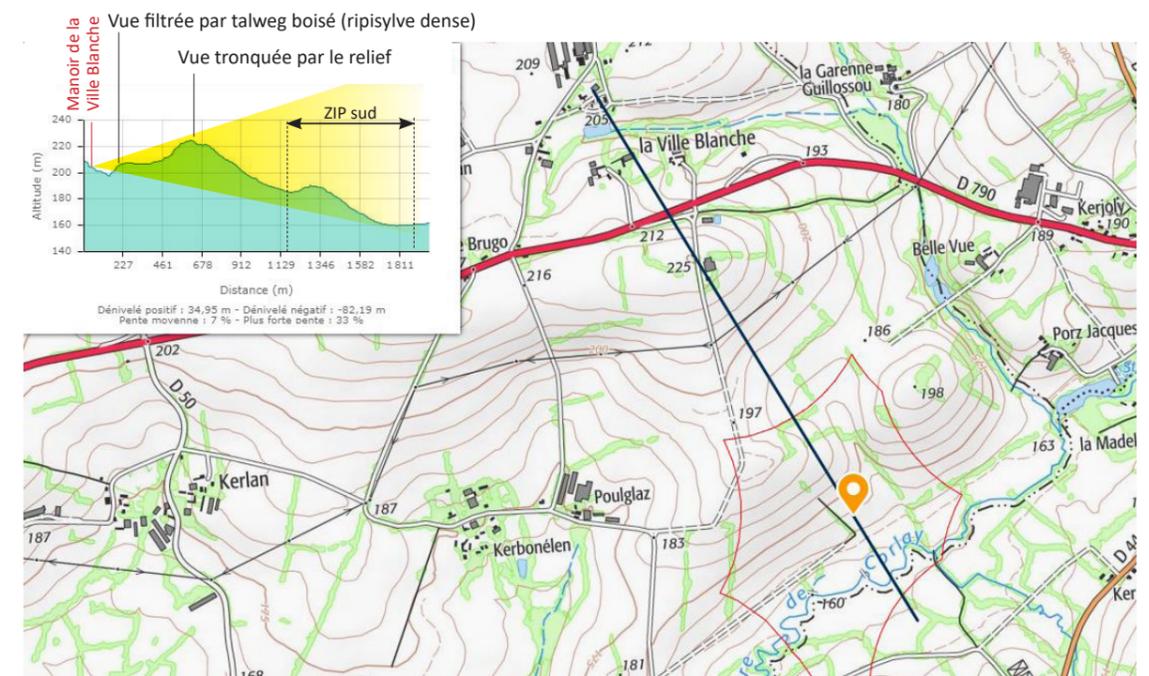


Distance à la ZIP	1100 m (cliché non orienté vers la ZIP)
Contexte visuel	Contexte boisé, bâti
Perception potentielle	Vue filtrée
Sensibilité	Risque modéré de covisibilité

Profil altimétrique allant du manoir de la Ville Blanche (ISMH partiel) à la ZIP nord



Profil altimétrique allant du manoir de la Ville Blanche (ISMH partiel) à la ZIP sud



Le manoir de la Ville Blanche présente un pavillon inscrit à l'inventaire des monuments historiques. Il se trouve sur un versant orienté à l'opposé de la ZIP nord, et en arrière du hameau constitué de bâtiments variés (élevage, habitat...) s'insérant dans un bocage résiduel ; le tout ferme donc les vues vers la ZIP nord d'où un risque faible de covisibilité. En direction du sud, une ligne de relief s'interpose entre le site du manoir (inséré dans un talweg) et la ZIP. Les vues sont potentiellement tronquées par le relief et filtrées par une végétation dense de ripisylve. Compte tenu de la végétation qui borde le manoir ainsi que de la situation topographique du lieu, le risque de covisibilité est particulièrement limité en direction de la ZIP sud. Il faut noter par ailleurs que le pavillon inscrit possède un mur aveugle au sud, et n'offre donc pas de fenêtre s'ouvrant en direction du projet.

## 2.4.2. Conclusion sur les sensibilités du paysage à l'échelle de l'aire immédiate (zone d'implantation du projet)

Tableau 12 : Synthèse thématique des enjeux et sensibilités à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

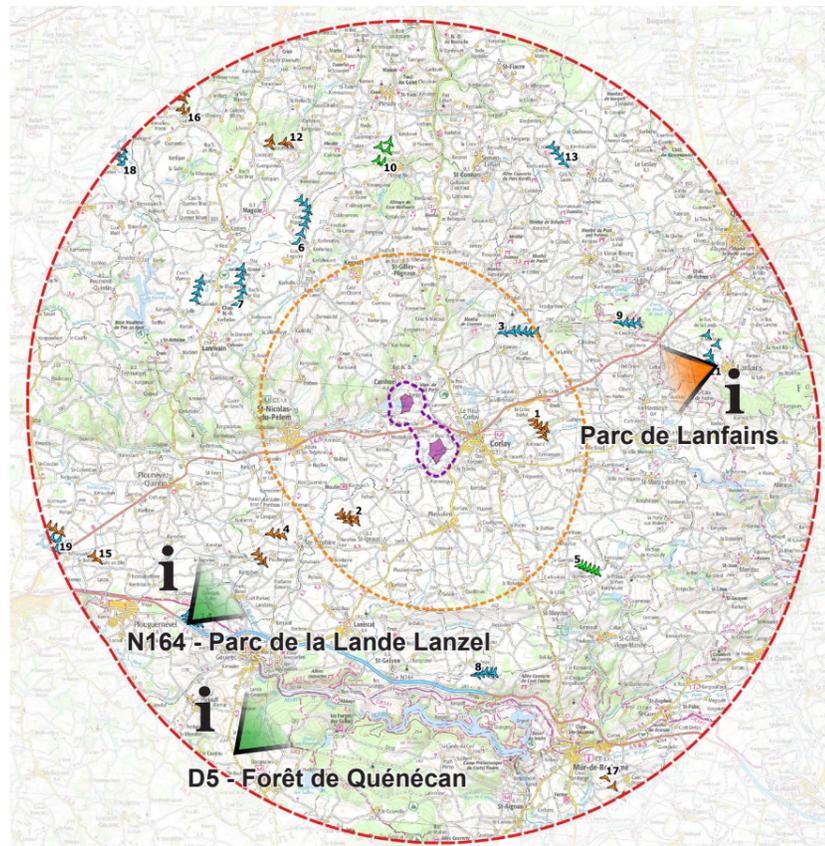
	Morphologie générale du paysage Valeur de reconnaissance sociale du paysage	Paysage culturel et touristique	Paysage traversé (routes)	Paysage habité	Paysage éolien
<b>Description</b>	Paysage vallonné induit par les vallons du Sulon et de la rivière de Corlay	Présence d'un monument historique partiellement inscrit : pavillon sud du manoir de la Ville Blanche	La D790 s'inscrit entre les deux zones d'implantation potentielle du projet.  La D44 passe en bordure sud-est de l'aire immédiate.	Habitat dispersé, avec de nombreuses exploitations agricoles <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Kergoff, au nord-est</li> <li>▪ Bois Château, au nord</li> <li>▪ Kerscubert, sur la rive Est de l'étang de Pellinec</li> <li>▪ Poulorvan, la Ville Blanche et le Brugo, au centre sur l'axe de la D790</li> <li>▪ Le Manaty et le Travers, au sud</li> <li>▪ Porz Jacques et Bellevue, à l'est</li> <li>▪ ...</li> </ul>	L'aire d'étude immédiate ne compte aucun autre parc éolien construit, autorisé ou en instruction.
<b>Enjeux</b>	Vallons cultivés offrant une image relativement banale, avec une vocation agricole dominante	Le manoir est une propriété privée, entourée d'un contexte d'exploitations agricoles et de maisons ; il s'inscrit en bordure d'un léger talweg. Sa présence dans le paysage reste assez confidentielle.	D790, axe fortement fréquenté, légèrement en surplomb par rapport aux ZIP  Autres routes départementales (D44, D69) sont faiblement fréquentées  Réseau assez dense de petites routes et chemins d'exploitation desservant un habitat dispersé et le parcellaire agricole	Habitat des hameaux anciens généralement entouré de végétation (plantations des jardins et/ou haies bocagères, plus boisements).  Habitat principalement constitué de fermes, beaucoup de bâtiments mais peu d'habitations.	Sans objet
<b>Sensibilités</b>	La sensibilité paysagère est globalement modérée pour l'aire immédiate car : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les perceptions paysagères sont relativement banales, les éoliennes s'inscriront dans un paysage de légers vallonnements semi-bocagers.</li> </ul>	La sensibilité paysagère est globalement modérée pour l'aire immédiate car : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le manoir de la Ville Blanche, s'insère dans un contexte de vues filtrées (vers le sud) ou fermées (vers le nord).</li> </ul>	La sensibilité paysagère est globalement modérée pour l'aire immédiate car : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 1 axe départemental majeur (D790) traverse l'aire immédiate avec des vues ouvertes</li> <li>▪ Majorité de perceptions routières confidentielles sur des axes peu fréquentés, permettant la desserte des hameaux et fermes dispersés</li> <li>▪ A noter : les nombreuses petites voies rurales ou chemins d'exploitation peu fréquentés peuvent constituer le support d'un sentier de découverte autour des éoliennes.</li> </ul>	La sensibilité paysagère est forte pour l'aire immédiate car : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Habitat dispersé bien présent sur les pourtours de la ZIP</li> <li>▪ Néanmoins, peu d'habitations avec des vues directes sur le projet, car souvent entourées par la végétation ou des bâtiments agricoles (vues essentiellement depuis les accès)</li> <li>▪ Des mesures adaptées pourront être proposées pour optimiser l'acceptation des machines dans le paysage immédiat, au regard des perceptions depuis les secteurs d'habitat isolé, en concertation avec la population locale (propositions de plantations notamment).</li> </ul>	La sensibilité paysagère est globalement faible pour l'aire immédiate car : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Site actuellement dépourvu de perception d'éoliennes.</li> <li>▪ Les aménagements d'accompagnement du projet devront être qualitatifs, compte tenu de la proximité avec certaines habitations (chemins d'accès, postes de livraison,...).</li> </ul>

## 2.5. BILAN GÉNÉRAL DES SENSIBILITÉS RÉSULTANT DE L'ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

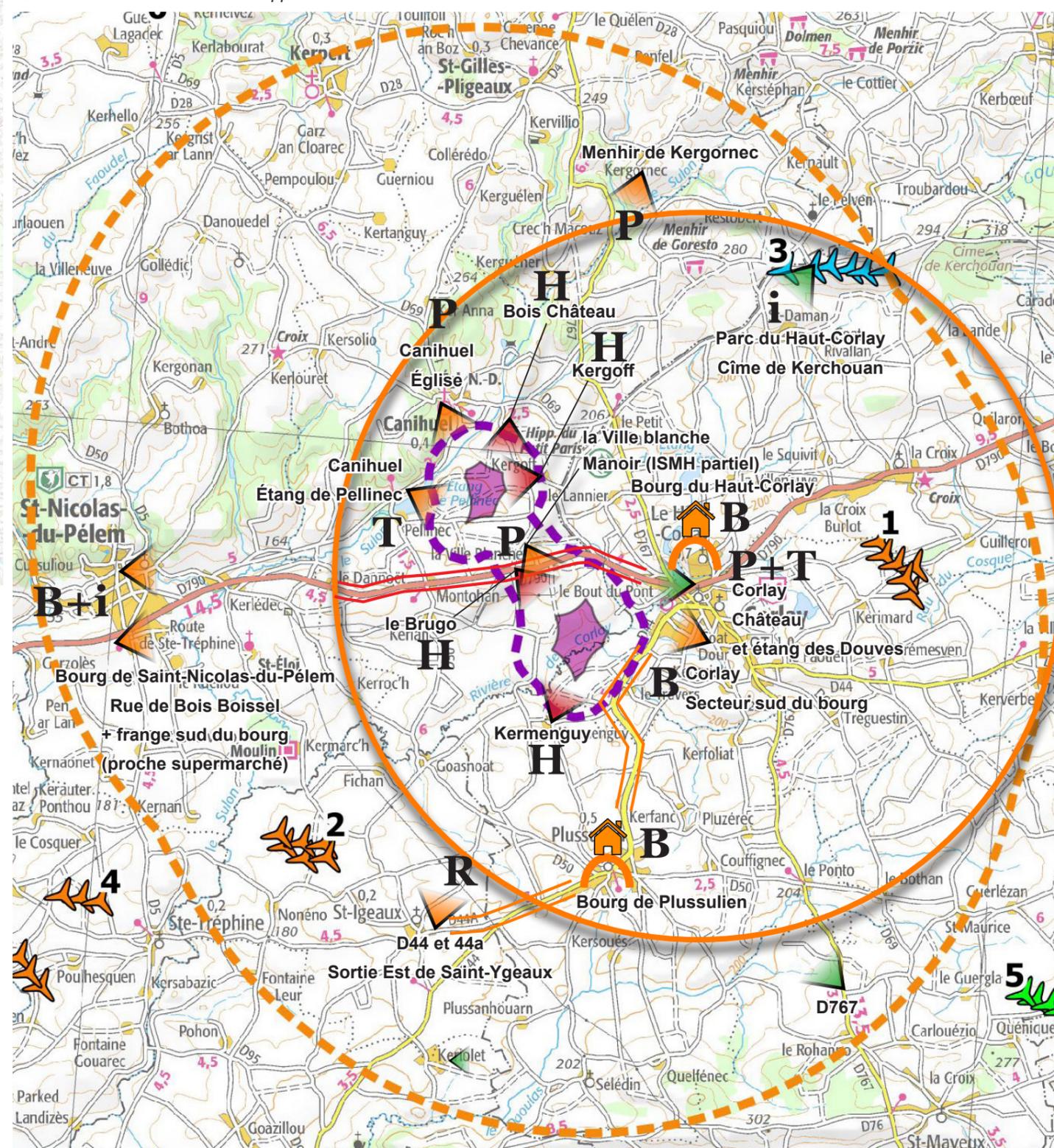
Bilan des sensibilités du projet	Morphologie générale du paysage Valeur de reconnaissance sociale du paysage	Paysage culturel et touristique	Paysage traversé (routes)	Paysage habité	Paysage éolien
<b>Aire éloignée</b>  Tampon de 16 km  Contexte général	La sensibilité paysagère est globalement faible pour l'aire éloignée car : <ul style="list-style-type: none"><li>Le calcul de la zone de visibilité théorique a permis de démontrer que les effets de la topographie conjugués à ceux des boisements et du bocage limitent très fortement les zones d'impact potentiel du projet.</li></ul>	La sensibilité paysagère est globalement faible pour l'aire éloignée car : <ul style="list-style-type: none"><li>La superposition de la carte des zones d'influence visuelle théoriques du projet avec la carte de localisation des éléments patrimoniaux a démontré un risque de covisibilité nul à négligeable pour l'ensemble des éléments patrimoniaux éloignés.</li></ul>	La sensibilité paysagère est globalement faible pour l'aire éloignée car : <ul style="list-style-type: none"><li>Les perceptions lointaines depuis les principaux axes routiers seront rares compte tenu des effets de barrière visuelle du relief et de la végétation.</li></ul>	La sensibilité paysagère est globalement faible pour l'aire éloignée car : <ul style="list-style-type: none"><li>Les vues depuis les principales villes sont fermées en raison de l'éloignement et des effets du relief.</li></ul>	Les risques d'intervisibilité avec le projet de Neo Avel apparaissent globalement faibles car : <ul style="list-style-type: none"><li>Les distances de respiration sont &gt; à 6 km (seul le parc du Haut-Corlay est situé en aire rapprochée, à 4,8 km de la ZIP).</li><li>Les parcs de l'Arrée présentent une sensibilité très faible en matière de cumul visuel car ils s'insèrent dans un contexte de boisements et de bocage denses qui ne permet pas de vues longues.</li><li>La position en creux de la ZIP de Neo Avel, sur le bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem est garante d'une limitation des effets d'intervisibilité depuis les unités paysagères environnantes aux reliefs plus élevés mais au bocage et boisements généralement plus denses.</li></ul>
<b>Aire rapprochée</b>  Tampon de 6 km  Zone de composition du projet	La sensibilité paysagère est globalement modérée pour l'aire rapprochée car : <ul style="list-style-type: none"><li>Le bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem est ondulé et semi-bocager ; les talwegs liés au réseau hydrographique sont fréquents, accueillant généralement les zones d'habitat et montrant une densité végétale plus importante. Ainsi, les perceptions paysagères sont variées alternant entre vues ouvertes (sur les lignes de crête), vues filtrées (sur les versants semi-bocagers) et vues fermées (talwegs boisés).</li></ul>	La sensibilité paysagère est globalement modérée pour l'aire rapprochée car : <ul style="list-style-type: none"><li>La majeure partie des monument et sites protégés est en dehors de la zone visuelle d'influence du projet.</li></ul> Des risques de covisibilité modérés concernent : <ul style="list-style-type: none"><li>Église Notre-Dame à Canihuel et Château de Corlay</li></ul> Des risques de covisibilité faibles concernent : <ul style="list-style-type: none"><li>Croix du XVIIe s. à Plussulien, chapelle Saint-Éloi et église Saint-Ludre à Saint-Nicolas du-Pélem, menhir de Kergornec 1 à Saint-Gilles-Pligeaux, église, cimetière et chapelle Saint-Laurent (SC) à Saint-Gilles-Pligeaux</li><li>Site touristique "vallée du Faoudel" avec vues fermées</li></ul>	La sensibilité paysagère est globalement modérée pour l'aire rapprochée car : <ul style="list-style-type: none"><li>D790 : vues rapprochées plus ou moins filtrées, axiales vis-à-vis des deux ZIP</li><li>D767 : vues généralement fermées ou filtrées, et très ponctuellement ouvertes : rue de Pontivy notamment, en entrée sud de Corlay</li><li>D44 : vues rapprochées plus ou moins filtrées, assez importantes sur le secteur de Plussulien (ligne de relief)</li><li>La D44 (faiblement fréquentée) et la D790 (fortement fréquentée) seront les deux axes privilégiés de découverte du projet.</li></ul>	La sensibilité paysagère est globalement modérée pour l'aire rapprochée car : <ul style="list-style-type: none"><li>Plusieurs bourgs rapprochés s'étagent sur des versants ou se positionnent en sommet de relief permettant potentiellement des vues plus ou moins filtrées par le bâti et la végétation en direction de la ZIP.</li></ul>	La sensibilité paysagère est globalement modérée pour l'aire rapprochée car : <ul style="list-style-type: none"><li>Considérant que les superficies des deux ZIP ne permettront potentiellement qu'un projet éolien avec un nombre limité d'éoliennes, les risques liés à la densification éolienne semblent a priori limités.</li></ul>
<b>Aire immédiate</b>  Tampon de 500 m  Zone d'implantation du projet	La sensibilité paysagère est globalement modérée pour l'aire immédiate car : <ul style="list-style-type: none"><li>Les perceptions paysagères sont relativement banales, les éoliennes s'inscriront dans un paysage de légers vallonnements semi-bocagers.</li></ul>	La sensibilité paysagère est globalement modérée pour l'aire immédiate car : <ul style="list-style-type: none"><li>Le manoir de la Ville Blanche, s'insère dans un contexte de vues filtrées (vers le sud) ou fermées (vers le nord).</li></ul>	La sensibilité paysagère est globalement modérée pour l'aire immédiate car : <ul style="list-style-type: none"><li>1 axe départemental majeur (D790) traverse l'aire immédiate avec des vues ouvertes</li><li>Majorité de perceptions routières confidentielles sur des axes peu fréquentés, permettant la desserte des hameaux et fermes dispersés</li><li>A noter : les nombreuses petites voies rurales ou chemins d'exploitation peu fréquentés peuvent constituer le support d'un sentier de découverte autour des éoliennes.</li></ul>	La sensibilité paysagère est forte pour l'aire immédiate car : <ul style="list-style-type: none"><li>Habitat dispersé bien présent sur les pourtours de la ZIP</li><li>Néanmoins, peu d'habitations avec des vues directes sur le projet, car souvent entourées par la végétation ou des bâtiments agricoles (vues essentiellement depuis les accès)</li><li>Des mesures adaptées pourront être proposées pour optimiser l'acceptation des machines dans le paysage immédiat, au regard des perceptions depuis les secteurs d'habitat isolé, en concertation avec la population locale (propositions de plantations notamment).</li></ul>	La sensibilité paysagère est globalement faible pour l'aire immédiate car : <ul style="list-style-type: none"><li>Site actuellement dépourvu de perception d'éoliennes.</li><li>Les aménagements d'accompagnement du projet devront être qualitatifs, compte tenu de la proximité avec certaines habitations (chemins d'accès, postes de livraison,...).</li></ul>
<b>BILAN GÉNÉRAL</b>	<b>SENSIBILITÉ MODÉRÉE (aires rapprochée et immédiate)</b>	<b>SENSIBILITÉ MODÉRÉE (aires rapprochée et immédiate)</b>	<b>SENSIBILITÉ MODÉRÉE (aires rapprochée et immédiate)</b>	<b>SENSIBILITÉ MODÉRÉE (aires rapprochée et immédiate)</b>	<b>SENSIBILITÉ FAIBLE</b>

# Carte 15 : Cartes de synthèse des sensibilités du paysage et du patrimoine

Bilan des sensibilités à l'échelle éloignée



Bilan des sensibilités à l'échelle rapprochée



Sensibilité globale des axes de communication

- Forte
- Modérée

Sensibilité globale depuis des bourgs

- Modérée depuis village perché

Sensibilité ponctuelle

- Forte
- Modérée
- Faible

Thèmes associés aux sensibilités

- R** Route
- B** Bourgs
- H** Habitat riverain
- T** Tourisme / loisirs
- P** Patrimoine
- i** Intervisibilité (cumul visuel éolien)

Sensibilité liée à l'encercllement visuel des bourgs proches

- Risque modéré de saturation visuelle des horizons (rayon de 5 km)

Les bourgs de Corlay et le Haut-Corlay présentent un nombre assez important de parcs éoliens existants, autorisés ou en projet, dans un rayon de 5 km, susceptibles d'entraîner une situation de saturation visuelle des horizons.

Commentaire des cartes :

En résumé, les sensibilités sont rares au sein de l'aire éloignée. Elles concernent des points de vue le plus souvent ponctuels ou furtifs (axes routiers).

Au niveau de l'aire rapprochée :

Trois bourgs apparaissent plus particulièrement concernés par des vues en direction de la ZIP : Le Haut-Corlay, Corlay (plus particulièrement au sud) et Plussulien.

Les sensibilités routières sont globalement faibles sauf pour les axes D790 et D44.

Du point de vue des sensibilités patrimoniales et touristiques, les sensibilités sont également rares. Elle ne concernent aucun élément d'importance. L'étang de Pellinec à Canihuel et l'étang des douves près du château de Corlay pourraient être concernés par des vues partielles.

Un point de sensibilité est lié au renforcement de la densité des parcs éoliens autour de Corlay et le Haut-Corlay qui pourrait engendrer une réduction des respirations (horizons sans éoliennes). Néanmoins, la topographie et le bocage rendent ce risque modéré.

Dans l'aire immédiate, les hameaux riverains potentiellement les plus exposés à des vues seraient : Bois-Château, Brugo, Kermenguy et Kergoff.



# 3 PROJET

### 3. LE PROJET DE PAYSAGE : ÉTUDE DE VARIANTES D'IMPLANTATION

#### 3.1. ANALYSE DES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE

##### 3.1.1. Structures paysagères éloignées

###### Une tendance générale du socle naturel orientée est/ouest

La lecture des structures éloignées du paysage permet de constater :

- Au sud et à l'est : les reliefs du Mené, dont les lignes de crête montrent une orientation **est/ouest**
- Au nord, un vaste massif élevé (l'Arrée), dont l'orientation générale s'appuie sur un rebord marqué, qui constitue le versant nord de la vallée du Sulon et une limite franche du bassin central de Saint-Nicolas du Pélem dans lequel s'inscrit le projet. Ce versant marqué suit un axe **est-ouest**.
- Un plateau d'effondrement central (le bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem) qui suit une orientation générale **est/ouest** également.

###### Deux axes routiers qui suivent les orientations du socle naturel

Cet ensemble de directions fortes dans le paysage éloigné se traduit dans le dessin des grands axes routiers. Ainsi la D790 qui s'inscrit dans la dépression du bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem et la N164 entre la vallée du Blavet et les lignes de crêtes du Mené, suivent plus ou moins l'orientation générale **est/ouest** des lignes majeures du paysage.

###### Des parcs éoliens majoritairement implantés est-ouest (sauf sur le secteur de l'Arrée)

A l'échelle de l'aire éloignée les implantations des parcs éoliens se font de la manière suivante :

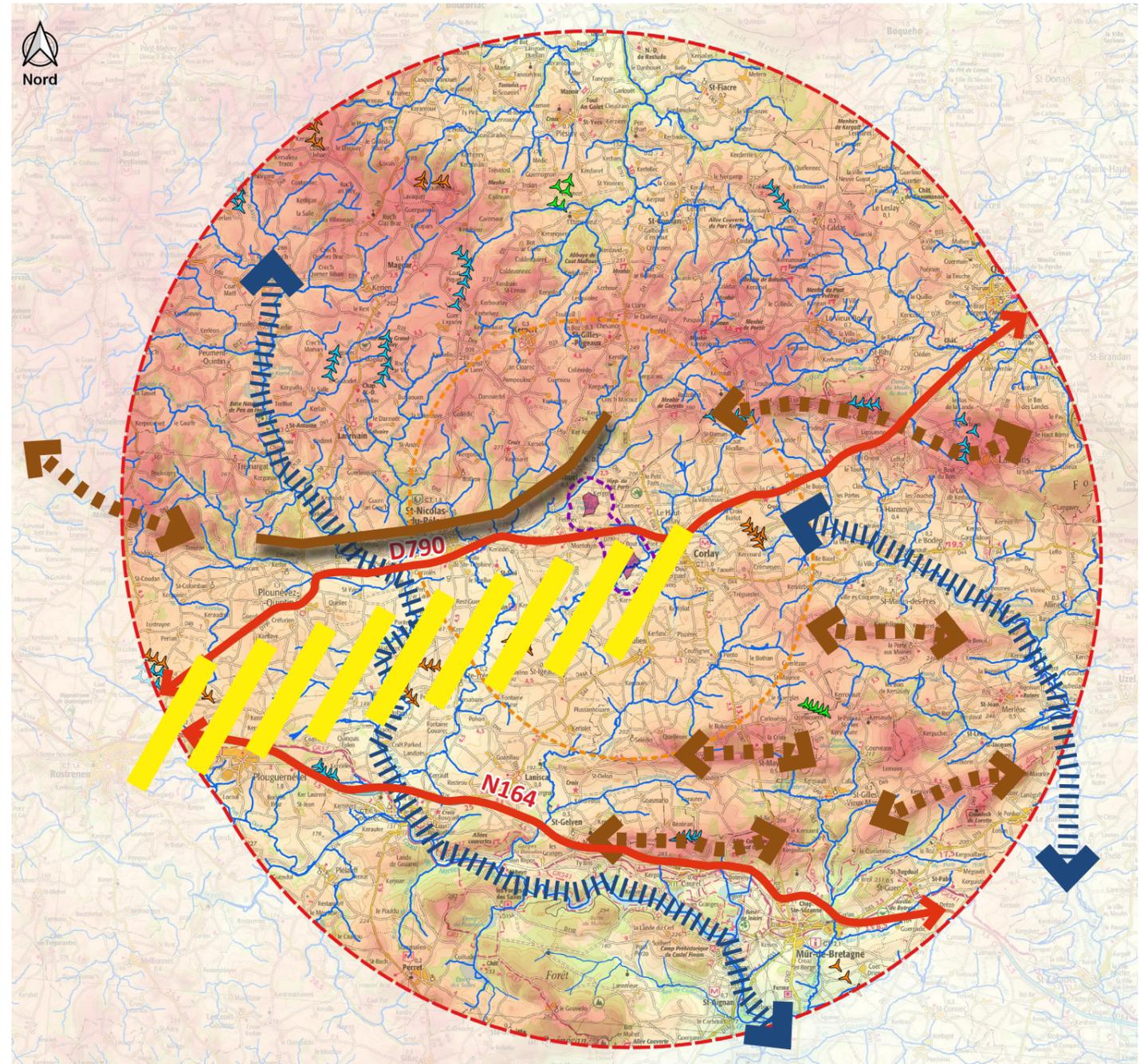
- Les parcs situés sur la partie sud présentent généralement une orientation **nord-ouest/sud-est, voire est-ouest**.
- Les parcs situés au nord-ouest, sur le secteur de l'Arrée, suivent généralement l'orientation des vallées, selon un **axe nord-sud**.
- A l'est, les parcs développés sur le relief principal de la cime de Kerchouan, suivent préférentiellement l'axe de cette ligne de crête, soit une orientation **est-ouest**. Sauf le parc de Lanfains, qui est cependant en renouvellement et dont le nouveau dessin tend à se réorienter de manière plus cohérente par rapport à ce relief majeur.

###### Bilan des orientations à l'échelle du grand paysage

L'aire éloignée renseigne sur l'orientation préférentielle dans laquelle doit s'inscrire le projet éolien de Neo Avel à l'échelle du grand paysage. **Il est ainsi constaté que la majorité des éléments structurants du paysage suivent une orientation générale est-ouest.**

Cette orientation générale est-ouest pourra néanmoins être ajustée en second temps en lien avec des éléments structurants présents à l'échelle rapprochée.

Carte 16 : Structures du paysage éloigné



###### PRINCIPALES LIGNES DE FORCE DU PAYSAGE

-  Vallée principale
-  Ligne de crête
-  Dépression topographique (bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem)
-  Axe routier majeur, en appui sur les directions du socle naturel
-  Versant structurant la limite entre l'Arrée et le bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem